

CIBLER ET AIDER LES VÉTÉRANS SANS ABRI

Au moment de servir des gens qui cherchent de l'aide, il est important d'obtenir les renseignements clés suivants :

Le personnel responsable de la prestation des services doit compléter cette étape.

Anciens Combattants Canada (ACC) doit compléter cette étape.

Déterminer si la personne a déjà servi dans les Forces armées canadiennes ou dans la Gendarmerie royale du Canada.

Si OUI

Vous devez la référer à ACC : 1-866-522-2022

Déterminer si la personne est admissible aux prestations et aux services d'ACC.

Si OUI

ACC offre les prestations et les services d'ACC.

Si NON

Le gestionnaire de cas d'ACC doit faciliter l'accès aux services et aux services de soutien offerts dans la collectivité.

Déterminer si la personne est sans abri de façon chronique ou épisodique.

Si OUI

Nos partenaires de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) faciliteront l'accès aux services de placement et de soutien offerts dans le cadre de l'approche Logement d'abord.

Faciliter l'accès aux autres programmes communautaires ou de la SPLI, selon ce qui convient le mieux.

Si NON

Les prestataires de services communautaires doivent compléter cette étape.